

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
Elections au conseil de l'UFR des sciences de santé
Mardi 18 et Mercredi 19 février 2020

Le Président de l'université :

Arrêté d'organisation des bureaux de vote - lieux de dépôt des candidatures

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 à L. 719-2 et D. 719-1 et suivants,
- Vu l'arrêté électoral du 11 décembre 2019 portant organisation des élections au conseil de l'UFR des sciences de santé de l'université de Bourgogne,

COMPONENTES	Collèges	Nombre de sièges à pourvoir	Implantations des bureaux de vote	Président du bureau de vote	Responsable pose et dépose des scellés	Lieux de dépôt des candidatures
UFR sciences de santé	Collège A des professeurs et personnels assimilés – circonscription médecine	1	salles R08-R09 Bâtiment 1, Rez-de-chaussée, UFR des Sciences de Santé	Pr Marc MAYNADIÉ	Christine Tournay-Dupont	Bureau du secrétariat du Doyen
	Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés – circonscription médecine	1				
	Collège des usagers – circonscription médecine	6				
	Collège des usagers – circonscription pharmacie	3				
	Collège des usagers – circonscription maieutique	1				

A Dijon, le 22 janvier 2020

Le président de l'Université de Bourgogne
Alain BONNIN